

Négociations Maurel & Prom-Onep

Les précisions du ministère du Travail et de l'Emploi

Suite à la réunion de conciliation entre Maurel et Prom et l'Onep, tenue, lundi dernier, au ministère du Travail et de l'Emploi (lire l'Union du mercredi 26 octobre 2016), l'Inspecteur spécial du travail chargé du secteur pétrolier, Davy Tome Mboumba, tient à apporter les précisions suivantes :

"Les discussions ont porté essentiellement sur l'examen des deux préalables non satisfaits par la direction générale de Maurel et Prom à l'issue de la tentative de conciliation menée par l'Inspecteur spécial du travail chargé du secteur pétrolier et qui ont conduit à cette grève :

1 - l'annulation de la procédure à l'encontre de onze (11) travailleurs ayant quitté le site d'Onal, sans autorisation de leur hiérarchie le 23 septembre.

2- Le versement du bonus de performance à tous les employés de la société à hauteur de 1 500 000 francs CFA sans distinction de catégorie pour le compte de l'exer-

cice 2016.

Au terme des discussions qui ont duré deux jours, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes pour chacun des points :

1- À propos de l'annulation de la procédure : poursuite de la procédure en cours sans qu'il ne soit envisagé à l'encontre des onze (11) travailleurs concernés ni licenciement, ni de sanctions financières.

2 - À propos du bonus de performance à hauteur de 1 500 000 FCFA : les parties se sont accordées sur l'octroi à titre exceptionnel d'un bonus de performance de 500 000 FCFA par employé. Compte tenu de ce qu'une avance de 350 000 francs CFA, a déjà été payée en septembre, le solde de 150 000 FCFA sera versé au mois d'avril 2017.

S'agissant des autres points inscrits dans le cahier de charges, à savoir les deux points de droit et les deux points de négociations, le ministre a instruit l'inspecteur spécial chargé du secteur pétrolier de superviser les dis-

cussions entre les parties à Port-Gentil, à partir du mercredi 02 novembre 2016.

Enfin, le ministre du Tra-

vail et de l'Emploi, de la Formation technique et professionnelle et de l'Insertion des jeunes, M. Eloi Nzondo, a appelé les

parties concernées à maintenir et consolider le dialogue social au sein de l'entreprise, afin de garantir une paix sociale

durable nécessaire à la réalisation des objectifs de Maurel et Prom et l'épanouissement du personnel".



VOS RENDEZ-VOUS DE NOVEMBRE 2016

D.G.E , CIME ET CIPEP

15 Novembre 2016	20 Novembre 2016
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Taxe spéciale immobilière sur les loyers (T.S.I.L.) ID 08, ID 09 ▶ Retenue à la source sur les paiements de prestations réalisées par les non-résidents ID 27 ▶ Précompte forestière ID 17, ID 04 ▶ Retenue à la source pour les bénéficiaires de prestations de services (Précompte IRPP et IS) ID 18, ID 05 ▶ Taxe sur les contrats d'assurances ID 04 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) CA 01 ▶ Redevance obligatoire à l'assurance maladie TD 10 ▶ Taxes sur les transferts de fonds TD 09 ▶ Taxe de solidarité sur les billets d'avion
<h3 style="margin: 0;">25 Novembre 2016</h3>	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Taxe de consommation sur le gaz butane TD 05 ▶ Taxe municipale sur les carburants TD 06 	
<h3 style="margin: 0;">30 Novembre 2016</h3>	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1er acompte de l'Impôt sur les sociétés (I.S.) ID 02 	
<p>Règlement par chèque certifié à l'ordre du "Receveur des Impôts" / virement swift/Espèces. Renseignements :</p>	
<p style="margin: 0;"> { DGE: (02000210/19) - CIME Owendo(02000230-01791000) CIPEP Sud (02000250) - CIPEP Nord (02000250-01747109) Moyen-Ogoué(02000290) - Haut-Ogoué(02000350) Ogoué-Maritime(02000030-01560555) - Woleu-Ntem(02000060) </p>	